

Evaluation environnementale des systèmes porcins

Contexte et objectifs

L'évaluation environnementale des systèmes porcins est l'étape qui permet de faire le point et **d'identifier les priorités d'action pour réduire les impacts environnementaux des élevages et assoir ainsi leur durabilité**. La base de données Agribalyse gérée par l'Adème établit les impacts environnementaux des principaux produits agricoles au portail de la ferme et notamment du porc. Ces valeurs d'impacts sont utilisables par la filière aval notamment dans une **logique d'affichage environnementale et d'éco-conception**. Cette dynamique lancée pose de nouvelles questions à la filière concernant :

- Les références des systèmes émergents. Il s'agit notamment de vérifier si les références disponibles prennent suffisamment en compte la diversité de ces systèmes (plus grande que dans les systèmes conventionnels) et si la méthode d'évaluation des impacts prend suffisamment en compte leurs spécificités (**préservation de la qualité des sols et de la biodiversité notamment**). Le projet ACV Bio porté par l'INRA et auquel est associé l'IFIP a pour objectif d'aborder cette question **pour la production biologique** et notamment en porc.
- La répartition des impacts entre la viande et ses coproduits animaux et leurs co-produits. En effet, si un seul produit animal est issu des élevages porcins au portail de la ferme, c'est une toute autre question **en sortie d'abattoir où de nombreux coproduits sont générés avec de multiples destinations (alimentation humaine, industrie du cuir, aliments des animaux de compagnie)**. Le projet Allocations viande s'est intéressé aux différentes options possible d'allocation cherchant in fine à en conseiller une pour la filière viande sur la base d'arguments techniques et scientifiques.

Résultats

En 2017, le projet sur les règles d'allocation a permis d'une part de formaliser

différentes options de règles d'allocation appliquées à la filière viande pour le porc, les jeunes bovins et les ovins (massique, économique et biophysique), et d'autre part d'expertiser la pertinence et la faisabilité de chacune. Aucun consensus n'a été atteint entre les partenaires du projet pour choisir la méthode à privilégier mais les atouts et limites de chacune des règles ont été mis en évidence ainsi que la signification et les résultats associés à chacune des visions. In fine ces éléments formalisés éclairent le choix des utilisateurs et aident les acteurs dans cette étape souvent conflictuelle (car pouvant aboutir à des arbitrages très différents).

Pour la filière porcine, l'impact des différentes règles d'allocation a moins d'incidence que pour les filières bovine et ovine. Les parts de l'impact allouées aux produits et coproduits destinés à l'alimentation humaine vs les autres coproduits varient entre 77% et 99% alors que pour les bovins et les agneaux cela varie entre 40% et 95%.

Sur le projet ACV bio, 4 systèmes biologiques porcins ont été retenus pour représenter une partie de la diversité rencontrée sur le terrain :

- Un système naisseur- engraisseur du Grand Ouest en bâtiment **fabricant d'aliment à la ferme**
- Un système naisseur-engraisseur du Grand Ouest avec du **plein-air/bâtiment** et achetant ses aliments
- système naisseur-engraisseur de la région Centre avec du **plein-air/bâtiment et fabricant ses aliments à la ferme**
- Un système naisseur-engraisseur de la région Centre en bâtiment et achetant ses aliments.

Partenariats

INRA, ITAB, ITAVI, IDELE, Terres Inovia, Arvalis, IFV,

Financeurs

ADEME, FranceAgrimer

Contact

sandrine.espagnol@ifip.asso.fr

Valorisation

Rapport

- Rapport final du projet sur les règles d'allocation de la filière viande,

Outils

- Outil de calcul de règles d'allocation (massiques, économiques, biophysique) pour les filières porcines, bovines et ovines : MeatPart Tool v3.0
- Tables de règles d'allocation pour les porcs, les bovins et les agneaux

Perspectives

En 2018, les systèmes porcins biologiques vont être décrits sur la base de données terrain, puis évalués quant à leurs impacts environnementaux. Les résultats du projet sur les règles d'allocation de la filière viande vont faire l'objectif de publications.



Cas du porc	Allocation massique	Allocation économique	Allocation biophysique
Part des impacts allouée à l'alimentation humaine	82%	77%	99%
Part des impacts allouée aux coproduits animaux	8%	23%	1%